



Conditions Particulières du Produit – Adobe Experience Manager: Services On-demand – AEM Mobile (2016v1)

- 1. Conditions de la licence.** AEM Mobile comprend les Services On-demand ainsi que les Services Gérés ou les Logiciels On-premise. Les présentes conditions portent exclusivement sur la composante Services On-Demand d'AEM Mobile. Les composantes Services Gérés ou Logiciels On-premise de la licence AEM Mobile du Client (telle qu'identifiée dans le Bon de Commande) sont respectivement sujettes aux Conditions Particulières AEM Services Gérés ou aux Conditions Particulières AEM Logiciels On-premise .
- 2. Distribution.** Le Client s'assurera que chaque Application soit distribuée ou mise à disposition des utilisateurs finaux au titre d'un contrat de licence dont les conditions ne pourront être moins protectrices des intérêts d'Adobe que les présentes stipulations, en ce compris les dispositions relatives aux garanties et aux dommages et intérêts. Le Client restera responsable de toute obligation ou action en responsabilité intentée à l'égard d'Adobe et qui découlerait ou résulterait des actes ou omissions des distributeurs du Client qui seraient contraires aux présentes conditions. Le Client reconnaît que l'usage des Services Gérés AEM Mobile On-demand ou la capacité d'Adobe à fournir lesdits services dans certains pays peut être limité ou interdit par les lois ou réglementations locales. **L'usage d'AEM Mobile en République Populaire de Chine est expressément prohibé, sauf mention contraire au sein du Bon de Commande.**
- 3. Rapports.** Adobe peut être amenée à générer des Rapports afin de s'assurer que le Client respecte les termes de la licence ainsi que les restrictions identifiées dans le Bon de Commande applicable.
- 4. Logiciel de police.** Adobe concède au Client une licence afin d'incorporer des copies du logiciel de police, généralement disponible via l'interface utilisateur des Services On-demand, uniquement au sein des fichiers .folio ou .article du Client.
- 5. Mises à jour.** Le Client doit mettre en oeuvre tout effort raisonnable afin de mettre à jour l'Application avec tout mise à jour ou mise à niveau du Code Distribué et des Services On-demand qui lui sont fournis par Adobe et ce, dans un délai raisonnable après avoir reçu lesdites mises à jour ou mises à niveau pour la première fois. En n'exécutant pas les dernières mises à jour ou mises à niveau, (A) des composantes des Services On-demand fournies au Client par Adobe pourraient ne plus opérer correctement sur l'appareil de l'utilisateur final (par exemple, en raison d'une modification ou d'une mise à jour du système d'exploitation sur l'appareil de l'utilisateur final), et (B) des Applications pourraient ne pas fonctionner, en ce cas, le client pourrait alors avoir à concevoir et développer de nouvelles Applications.
- 6. Suite Publication Digitale.** A compter de la date de signature du Bon de Commande AEM Mobile, les Clients concédant des licences sur des Applications actives de la Suite Publication Digitale pourront avoir la possibilité, à la seule discrétion d'Adobe, de continuer à accéder et à utiliser la Suite Publication Digitale en tant que partie des Services On-demand AEM Mobile. Le Client reconnaît que sa capacité à accéder et à utiliser la Suite Publication Digitale peut être révoquée par Adobe sous réserve d'une notification dans un délai raisonnable. Toute Application gérée via la Suite Publication Digitale sera décomptée de la limite d'Applications concédées sous licence du Client. Toutes les dispositions des présentes conditions s'appliquent à l'usage fait par le Client de la Suite Publication Digitale ainsi qu'à ses fichiers .folio. Nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat, l'usage fait par le Client du Code Distribué Adobe Analytics en association avec la Suite Publication Digitale est limitée aux cas où ledit usage est fait en combinaison avec et est directement lié à l'utilisation par le Client des fichiers .folio de la Suite de Publication Digitale d'Adobe. Dès la résiliation ou l'expiration des droits du Client d'utiliser la Suite Publication Digitale, quelle qu'en soit la raison, la licence d'utilisation du Client sur le Code Distribué Adobe Analytics au titre des présentes sera également résiliée.
- 7. Définitions.**

- 7.1 **“Application”** ou **“App”** désigne un Afficheur Autorisé unique sous la marque du Client dont la fonction est d'afficher le Contenu du Client aux utilisateurs du Client, et qui est distribué (A) via un magasin d'applications supporté par les Services On-demand, (B) en interne au sein de la structure du Client et au seul usage du Client, ou (C) via un Afficheur Web. L'usage fait par le Client de l'app Preflight Services On-demand AEM Mobile à des fins de développement interne et de test n'est pas considérée comme un Application au sens du Contrat.
- 7.2 **“Afficheur Autorisé ”** désigne une application d'affichage qui est autorisée par Adobe à afficher des fichiers .folio ou .articles. Les Afficheurs Autorisés comprennent les applications d'affichage sous la marque Adobe.
- 7.3 **“Afficheur Web ”** désigne une version Internet et disponible dans un navigateur web de l'Application.